

Éligibilité pour le financement de petits projets

L'initiative 'Les droits des migrants en action' privilégiera une approche focalisée sur les migrants eux-mêmes, assurant une étroite consultation avec ces derniers et leurs communautés en tenant compte en toutes circonstances de leurs points de vue. Cela permettra d'éviter que l'appréciation des intérêts, besoins et capacités des migrants ne se base sur le jugement de tierces parties.

Les organisations de la société civile devront travailler main dans la main avec les Etats et s'engager en priorité dans des efforts de plaidoyer visant à améliorer l'accès des migrants aux services sociaux. Dans cette optique, les autorités centrales et locales, auxquelles incombe la responsabilité première de protéger et de servir, devront constituer le principal groupe cible.

Toutefois, les bénéficiaires ultimes seront les migrants eux-mêmes, notamment les groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, employés domestiques, victimes de la traite des personnes et autres formes d'exploitation), leurs familles ainsi que les migrants potentiels des pays ciblés par l'initiative.

De manière générale, les projets éligibles au titre de cette dernière devront satisfaire une ou plusieurs des conditions suivantes :

1. Améliorer l'accès des migrants aux services sociaux des pays ciblés grâce au dialogue avec les autorités.
2. Offrir directement protection, assistance et autres services aux migrants et à leurs familles (par exemple : santé, formation, assistance juridique et psychologique, rapatriement et réintégration, etc.).
3. Sensibiliser aux droits fondamentaux des migrants et limiter abus et risques associés à l'exploitation du travail et autres formes de traite des personnes ; combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination.
4. Plaider pour l'amélioration concrète et le développement de politiques et législations fondées sur les droits humains en matière de migration, de travail et de lutte contre l'exploitation.

Séances d'information au niveau national

Avec le concours de chargés de liaison, la Fédération internationale organisera en octobre, novembre et décembre des séances d'information et de formation à la gestion de projet au niveau national (le calendrier sera affiché sur www.ifrc.org). Ces ateliers assureront un soutien aux organisations de la société civile souhaitant soumettre des demandes de subventions. La procédure afférente revêtira la forme d'un appel à propositions comportant deux phases: 1) présentation d'une note conceptuelle et 2) présentation d'un projet détaillé.

Favoriser les échanges de bonnes pratiques dans le secteur des droits des migrants

Un réseau d'organisations de la société civile œuvrant en faveur des droits des migrants sera constitué en vue d'améliorer la coopération, le partage des connaissances et les échanges de bonnes pratiques, ainsi que pour encourager le développement de partenariats et d'approches unifiées. L'amélioration des contacts dans le secteur permettra aux organisations d'optimiser leurs expériences respectives et de mettre en place des stratégies conjointes pour un meilleur impact.

Pour plus de renseignements sur cette initiative, veuillez vous adresser à :

Zlatko Kovac

*Coordinateur de programme
Division des Programmes et services*

Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Case postale 303
CH-1211 Genève 19
Suisse
Téléphone: +41 22 730 4343
Courriel : zlatko.kovac@ifrc.org
Site internet : www.ifrc.org



Ce projet est financé par
l'Union européenne



LES DROITS DES MIGRANTS EN ACTION



Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

www.ifrc.org Sauver des vies, changer les mentalités.

Brève introduction

Les migrants sont des personnes qui quittent leur foyer pour une nouvelle destination, le plus souvent à l'étranger, afin d'y chercher des opportunités, une protection internationale ou un environnement plus favorable. Qu'elle soit volontaire ou forcée, la migration résulte d'une combinaison de choix et de contraintes. Aujourd'hui, on recense plus de 232 millions de migrants à travers le monde.

La Fédération internationale s'efforce de garantir l'accès aux services d'assistance pour tous les migrants vulnérables, de sauvegarder leur dignité et de promouvoir le respect de la diversité et l'intégration sociale, quel que soit le statut juridique des intéressés et tout au long du processus migratoire, en se fondant sur ses principes d'humanité et d'impartialité et sur les seuls besoins des migrants.

L'initiative 'Les droits des migrants en action' est une formidable opportunité pour les organisations de la société civile engagées dans ce secteur d'échanger idées et ressources, de tisser un réseau mondial et de se renforcer mutuellement. Il est plus que temps d'agir. Si vous êtes alarmés par la situation des travailleurs domestiques immigrés et par le sort des victimes de la traite des personnes, si votre organisation œuvre en faveur de la défense des droits fondamentaux des migrants, si vous êtes en position de faciliter l'accès des migrants aux services sociaux, si votre organisation veut développer sa capacité à fournir des services de qualité aux migrants et promouvoir leur contribution positive aux communautés d'accueil, c'est le moment de vous mobiliser.

«Privés de leurs systèmes de soutien traditionnels, les migrants sont souvent dans l'incapacité d'accéder à des services de santé, d'hébergement, d'éducation et d'aide sociale respectueux de leurs droits fondamentaux et de leur dignité. Ils sont fréquemment exposés à la traite et à l'exploitation sexuelle et par le travail, privés de liberté ou expulsés de façon arbitraire. Les femmes et les enfants, les personnes traumatisées, les migrants en détention, les victimes de traite des personnes, les clandestins, les handicapés mentaux et physiques et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'efforce de répondre aux besoins des migrants quel que soit leur statut juridique, et de leur assurer protection et assistance conformément aux principes fondamentaux d'indépendance et de neutralité.»

Walter Cotte Witingan, Sous-secrétaire général
en charge des programmes et services,
Fédération internationale

Objectifs de l'initiative 'Les droits des migrants en action'

Objectif global: Promouvoir et protéger les droits des migrants dans certains pays, couloirs de migration et régions grâce à une action coordonnée de la société civile, en mettant plus spécialement l'accent sur les employés domestiques et les victimes de la traite des personnes.

Obj. sp. 1: Développer une approche unifiée et coordonnée parmi les organisations de la société civile oeuvrant en faveur de la protection des droits des migrants, en particulier des employés domestiques et des victimes de la traite des personnes.

Obj. sp. 2: Améliorer l'accès des migrants aux services sociaux des pays ciblés grâce à des projets à petite échelle mis en œuvre par des organisations de la société civile.

Obj. sp. 3: Développer et consolider les capacités des organisations de la société civile à promouvoir l'amélioration des droits des migrants, en particulier des employés domestiques et des victimes de la traite des personnes.

«L'Union européenne travaille à la mise en place d'un mécanisme complet pour l'accompagnement des migrants. Cela inclut la protection des droits fondamentaux des migrants en transit et le renforcement des mesures propres à améliorer leur intégration dans les pays de destination. Le respect de la dignité des migrants et de leurs droits doit être dissocié de leur statut juridique. L'initiative 'Les droits des migrants en action' devrait contribuer à faciliter la réalisation de certaines conditions qui sont au coeur de la politique de l'UE visant à optimiser l'impact développemental des flux migratoires. C'est aussi une initiative novatrice dans la mesure où elle est mise en œuvre par et avec la société civile engagée en faveur des migrants.»

Lluís Riera Figueras, directeur, développement
humain et social, EuropeAid, Commission européenne

RÉSULTATS ESCOMPTÉS:

1. Coordination

Développer une approche unifiée et coordonnée parmi les organisations de la société civile œuvrant en faveur de la protection des droits des migrants

- Le dialogue est bien établi avec les pouvoirs publics et autres parties prenantes en relation avec le développement de politiques sur les migrations, le travail et la lutte contre la traite des personnes basées sur les droits des migrants.
- Les échanges de bonnes pratiques et la collaboration parmi les organisations de la société civile engagées en faveur des droits des migrants sont en place.
- Une analyse exhaustive de la situation des migrants et de leurs droits dans les pays ciblés a été réalisée.
- La mise en œuvre de l'initiative a fourni des données factuelles qui permettront d'optimiser les actions futures.

2. Accès aux services

Améliorer l'accès des migrants aux services sociaux des pays ciblés grâce à des projets à petite échelle mis en œuvre par des organisations de la société civile

- Une aide et une protection sociales directes sont assurées aux migrants et à leurs familles, en particulier aux employés domestiques et aux victimes de la traite des personnes.
- Les droits des migrants sont soutenus et la sensibilisation accrue à tous les niveaux.
- Les politiques et législations fondées sur les droits humains sont encouragées en matière de migration, de travail et de lutte contre l'exploitation.

3. Développement des capacités des organisations de la société civile

Développer et consolider les capacités des organisations de la société civile à promouvoir l'amélioration des droits des migrants

- Les capacités des organisations de la société civile en matière de gestion de projet et demande de subvention sont renforcées.
- Leur expertise dans le domaine des migrations est améliorée.